



Guide à l'usage des délégués au groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

La deuxième session du groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle aura lieu au Siège de l'OMS à Genève du lundi 5 novembre 2007, à 9 h 30, au samedi 10 novembre 2007. Les séances se dérouleront dans la salle du Conseil exécutif et des places supplémentaires seront aménagées dans la salle A.

INSCRIPTION ET POUVOIRS

Les noms des délégués, des suppléants et des conseillers devront être communiqués à l'OMS à Genève, si possible avant le 29 octobre 2007. Les pouvoirs sont censés être remis à l'OMS au plus tard la veille de l'ouverture de la session, c'est-à-dire le 4 novembre 2007 au plus tard. Les pouvoirs devront être délivrés par le Chef de l'Etat, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou une autre autorité compétente. Les délégués peuvent en adresser à l'avance un exemplaire par télécopie au Bureau des Organes directeurs, au numéro suivant : (0041) 22 791 41 73.

Les délégués sont priés de s'inscrire au Bureau des inscriptions, au Siège de l'OMS. Au moment de leur inscription, il leur sera remis ainsi qu'aux autres participants un badge qui leur permettra d'accéder à la salle du Conseil exécutif. En raison du nombre limité de sièges dans cette salle, il est prévu que les Etats Membres ne disposeront que de deux sièges derrière le nom de leur pays. Les autres membres des délégations seront installés ailleurs dans la salle.

Le Bureau des inscriptions sera situé à l'entrée de la salle du Conseil exécutif. Ses heures d'ouverture sont les suivantes :

Vendredi	2 novembre 2007	13 heures-16 h 30
Lundi	5 novembre 2007	07 h 30-18 h 15
Mardi-vendredi	6-9 novembre 2007	08 heures-17 heures

Seuls les délégués et autres participants munis d'un badge délivré par le Bureau des inscriptions auront accès aux salles de réunion. Les membres du Secrétariat munis de leur badge de sécurité de l'OMS seront eux aussi autorisés à entrer.

ACCES A L'OMS

Le bâtiment du Siège de l'OMS est situé au bout de l'avenue Appia, à la périphérie de Genève, à 3 km environ du centre-ville et 1,5 km environ du Palais des Nations.

Par les transports publics

Du lundi au vendredi, on peut se rendre à l'OMS en empruntant les autobus de la ligne « 8 », qui affichent la destination « OMS ». Ils assurent la liaison entre Veyrier et l'OMS en passant par la place de Rive (près du centre-ville), la place Cornavin (gare) et la place des Nations (Palais des Nations). On peut aussi prendre les autobus de la ligne « F » qui relie tous les jours la place Cornavin à Ferney-Voltaire (France), avec arrêts à la place des Nations et à la Vie-des-Champs, près du bâtiment principal du Siège. La ligne « 5 » relie en outre quotidiennement la place Neuve au Grand-Saconnex (arrêts à la place Cornavin et à la place des Nations), et les autobus de la ligne « 28 » qui partent du Jardin botanique s'arrêtent à proximité du Siège (arrêts « Appia » et « Vie-des-Champs »).

Il faut acheter son billet **avant** de monter dans l'autobus. Les billets s'achètent aux distributeurs automatiques des arrêts d'autobus. Des cartes permettant de faire plusieurs trajets à prix réduit sont en vente au kiosque Naville au Siège de l'OMS, en ville dans les kiosques à journaux portant la vignette TPG ainsi qu'au bureau TPG à la gare Cornavin.

En taxi

Les chauffeurs de taxi connaissent le bâtiment du Siège et il suffit de leur indiquer « OMS – avenue Appia ». Il existe des stations de taxis sur presque toutes les places principales de Genève. On peut appeler un taxi en téléphonant aux numéros suivants : 022 320 20 20, 022 320 22 02 ou 022 331 41 33. Il faut compter une dizaine de minutes pour se rendre de l'aéroport ou de la gare à l'OMS en dehors des heures de pointe. Le prix de la course est d'environ CHF 25-30 depuis l'aéroport et CHF 20-25 depuis la gare.

PARCS DE STATIONNEMENT

Comme il est très difficile de stationner à l'OMS, les visiteurs sont encouragés à utiliser les transports publics. Le stationnement sur le périmètre de l'OMS et aux alentours immédiats est régi par les règles de la circulation suisses. Les automobilistes sont invités à suivre les instructions des gardes et à respecter les panneaux de signalisation. En cas d'accident, les gardes ou, en leur absence, l'agent en poste à l'entrée principale (tél. 13152/13058) sont chargés d'organiser les premiers secours. En cas d'urgence, il faut appeler le numéro 11117.

COMMUNICATIONS

Un **cybercafé**, situé sur la mezzanine du bâtiment principal, est à la disposition des délégués qui désirent utiliser Internet, le courrier électronique et le traitement de texte.

Le **bureau de poste** (tél. 12043) est situé au niveau inférieur du hall principal. Il est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi et assure l'ensemble des services d'expédition de courrier, de télégramme et de téléphone. Les timbres de l'OMS ne peuvent être apposés que sur les lettres qui partent du bureau de poste de l'OMS ; ils ne doivent pas être utilisés en même temps que des timbres suisses normaux. On trouvera aussi une boîte aux lettres à l'annexe L.

Kiosque : Journaux, revues, livres, cartes postales, chocolats, souvenirs sont en vente, ainsi que d'autres articles (mais pas de cigarettes ni de tabac), au kiosque Naville (tél. 13054), situé dans le hall principal près des ascenseurs centraux. Le kiosque est ouvert de 7 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

DOCUMENTS

Chaque jour, les documents nécessaires seront disponibles à l'entrée de la salle du Conseil exécutif.

Les documents seront également affichés sur le site Web de l'OMS : <http://www.who.int/gb/phi/>.

Le Secrétariat de l'OMS n'est malheureusement pas en mesure de faire parvenir les documents à l'adresse indiquée par les participants à la fin de la session.

BIBLIOTHEQUE DE L'OMS

Située au niveau inférieur du hall principal, la Bibliothèque de l'OMS est ouverte de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi (tél. 12062). On y trouvera la collection complète des publications et documents émis par l'Organisation depuis sa création, tant au Siège que dans les bureaux régionaux. On y trouvera également d'autres publications.

La Bibliothèque met à la disposition des participants quelques terminaux d'ordinateur permettant d'accéder à l'Internet.

Des articles souvenirs sont en vente à la librairie de l'OMS située à l'entrée de la Bibliothèque.

VENTE DES PUBLICATIONS DE L'OMS

Toutes les publications de l'OMS sont en vente avec un rabais de 50 % à la librairie de l'OMS située à l'entrée de la Bibliothèque. La librairie est ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à 16 h 30.

BANQUE

La succursale de l'UBS (tél. 12044/12045), située au rez-de-chaussée de l'annexe L, traite les opérations bancaires courantes et les opérations de change. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

La succursale de l'UBS à l'aéroport est ouverte tous les jours de 8 heures à 20 heures.

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

OMS (standard)	022 791 21 11
OMS (réception)	022 791 11 52

Le répertoire téléphonique du Siège, qui peut être consulté au comptoir de distribution des documents, indique le nom des membres du personnel de l'OMS, leur unité et leur fonction. Les délégués peuvent ainsi trouver plus facilement les membres du personnel avec lesquels ils souhaitent prendre contact lors de leur séjour à Genève.

RESERVATIONS DE VOYAGE ET D'HOTEL

Il est conseillé aux délégués qui souhaitent changer ou confirmer des réservations de vol de le faire à la succursale de Carlson Wagonlit au Siège de l'OMS. Les grandes compagnies aériennes ont des bureaux près de la gare Cornavin, rue du Mont-Blanc ou rue de Chantepoulet.

Les réservations d'hôtel doivent être faites suffisamment à l'avance. Il est à noter que l'OMS ne prend pas en charge le règlement des frais d'hôtel.

SERVICES DE RESTAURATION

La nourriture et les boissons (à part l'eau déjà fournie) sont interdites à tout moment dans les salles de conférences.

Le restaurant de l'OMS, ouvert de 11 h 30 à 14 heures du lundi au vendredi et dont la capacité est d'une centaine de couverts, propose une carte et des menus. Des réceptions (pour 500 personnes au maximum) ainsi que des déjeuners et des dîners peuvent également être organisés sous certaines conditions (bureau 2016, tél. 14090).

La cafétéria propose trois plats du jour différents ainsi qu'un plat végétarien, une spécialité du jour et une sélection de hors-d'oeuvre et de desserts à des prix modérés. Elle est ouverte de 11 h 30 à 14 heures du lundi au vendredi. Le snack-bar, ouvert de 8 heures à 17 h 30 du lundi au jeudi et jusqu'à 17 heures le vendredi, propose des grillades et des salades à l'heure du déjeuner.

Il existe également une cafétéria au rez-de-chaussée du bâtiment M, qui est ouverte de 8 heures à 16 heures. Des distributeurs automatiques d'en-cas et de boissons chaudes ou froides se trouvent en divers endroits du bâtiment principal et des annexes.

Le Café Ritazza, situé dans le hall principal, propose un choix de cafés ainsi que d'autres boissons chaudes ou froides, des pâtisseries, des sandwiches et des en-cas. Il est ouvert de 7 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

SERVICE MEDICAL

Le Service médical, situé au deuxième sous-sol (niveau de la salle du Conseil exécutif), est ouvert de 8 h 15 à 16 heures du lundi au vendredi (tél. 13040).

Une infirmière sera de garde au bureau du Service médical pendant la session. En cas d'urgence, pendant les heures de bureau, prière d'appeler le 1114. Les participants ayant besoin de soins médicaux d'urgence alors qu'ils ne se trouvent pas dans les locaux du Siège sont invités à composer le 144.

ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES

Il est possible d'accéder en fauteuil roulant à toutes les parties du bâtiment principal et des annexes (à l'exception de l'étage supérieur des annexes V et X) ; les bordures de trottoirs ont été remplacées par des rampes d'accès partout où cela est nécessaire, y compris à l'arrêt d'autobus. Quatre places de stationnement sont également réservées dans le parking P4 situé entre le bâtiment principal et l'annexe C.

SECURITE PERSONNELLE

Bien que Genève soit dans l'ensemble une ville assez sûre, le nombre d'incidents dont sont victimes les gens de passage (vols et agressions notamment) est en augmentation. Les délégués sont donc invités à observer les précautions d'usage lorsqu'ils se déplacent en ville. En particulier :

- Soyez vigilant – surveillez vos bagages, porte-documents et ordinateurs portables
- Evitez de vous promener seul(e) le soir – restez dans les rues bien éclairées
- Méfiez-vous des individus se faisant passer pour des policiers – demandez toujours une pièce d'identité avant de remettre votre passeport ou votre portefeuille
- Soyez particulièrement vigilant à l'aéroport, à la gare ou à l'arrivée à votre hôtel
- Notez les numéros de téléphone suivants :

police : 117

pompiers : 118

ambulance : 144

police de la route : 140

numéro d'urgence des services de sécurité de l'OMS : +41 22 791 1117

Il est conseillé de surveiller constamment ses effets personnels.

L'OMS ne pourra être tenue pour responsable de la disparition d'objets laissés sans surveillance dans les salles de réunion.

Il est interdit de fumer dans tous les bâtiments de l'OMS.

= = =